



## UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

[www.umespe.com](http://www.umespe.com) - [umespe@club-internet.fr](mailto:umespe@club-internet.fr)

PARIS, le 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2008

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### LE PARCOURS DE SOINS DEVOYE

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. a lu, avec consternation, l'article du PLFSS 2009 pénalisant injustement l'accès aux médecins spécialistes libéraux.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle son attachement au parcours de soins médecin traitant / médecin consultant dans l'esprit de la loi 2004.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère que le PLFSS 2009 transforme la coordination des soins en une filière à l'anglaise et va nuire à la qualité des soins de la médecine française.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. affirme que pénaliser les patients à hauteur de 70 % du remboursement est injuste, inefficace et va entraîner, de fait, la mise en place d'une médecine à deux vitesses.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'étonne de la volonté du gouvernement de mettre en place un tel parcours alors que, depuis un an, l'ensemble des médecins spécialistes attendent avec impatience la possibilité d'une meilleure utilisation du C2 de consultant.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souligne que c'est le codage du médecin spécialiste qui inclut ou non le patient dans le parcours de soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. incite tous les médecins spécialistes à inclure tous leurs patients dans le parcours de soins en tenant au courant le médecin traitant de leurs conclusions diagnostique et thérapeutique.